

Le 5 mai 2017

Objet : Examens de fin d'année 2017

Cher parent,



D'ici la fin de l'année, votre enfant sera évalué dans les différentes disciplines au programme et plusieurs de ces examens doivent être passés à des moments précis. De plus, certains de ces examens compteront pour 20 % à 50 % de la note finale.

La présence de votre enfant à ces dates précises est donc obligatoire. Veuillez noter qu'uniquement des circonstances incontournables et indépendantes de votre volonté (hospitalisation, situation d'urgence) pourraient faire en sorte que la direction de votre établissement puisse motiver l'absence de votre enfant. Ainsi, une absence non motivée (voyage, oubli) entraînera une note de « 0 » pour cet examen, ce qui aura inévitablement un effet majeur sur la note finale de votre enfant.

Nous comptons donc, comme toujours, sur votre collaboration afin que cette importante période de l'année scolaire de votre enfant se déroule, de concert avec nous, de la façon la plus sereine possible.

Le directeur général adjoint,

Claude Daviau